MANCHE numérique
syndicat mixte

TRIP 2008
AVICCA

5 juin 2008

Le BUS

- BUS, « Backbone Universel de Services » :
  - du génie civil + pose (70 %)
  - de partage de génie civil (30 %)
  - 7 locaux de régénération

- Une dorsale optique actuelle de 1 200 km (dont 30 % par partage d'infrastructure)



Le réseau de collecte, pierre angulaire de l'aménagement numérique du territoire.

Rappel chronologique du projet FTTH

- 2004
  - Création du Syndicat Mixte Manche Numérique
- 2005
  - Le BUS (backbone Universel de Service), réseau départemental de fibre optique est constitué
- 2006
  - Mise en affermage du BUS dans le cadre d'une DSP assurée par Manche Telecom (groupe LD Collectivités)
- 2007
  - Achèvement de la résorption des Zones Blanches
  - Etudes pour la réalisation des réseaux métropolitains sur Saint-Lô et Cherbourg
  - Etudes de faisabilité FTTH (avenant 2 à la Convention de DSP)
- 2008
  - **DECISION DE DEPLOIEMENT FTTH SUR LA MANCHE => avenant 3**

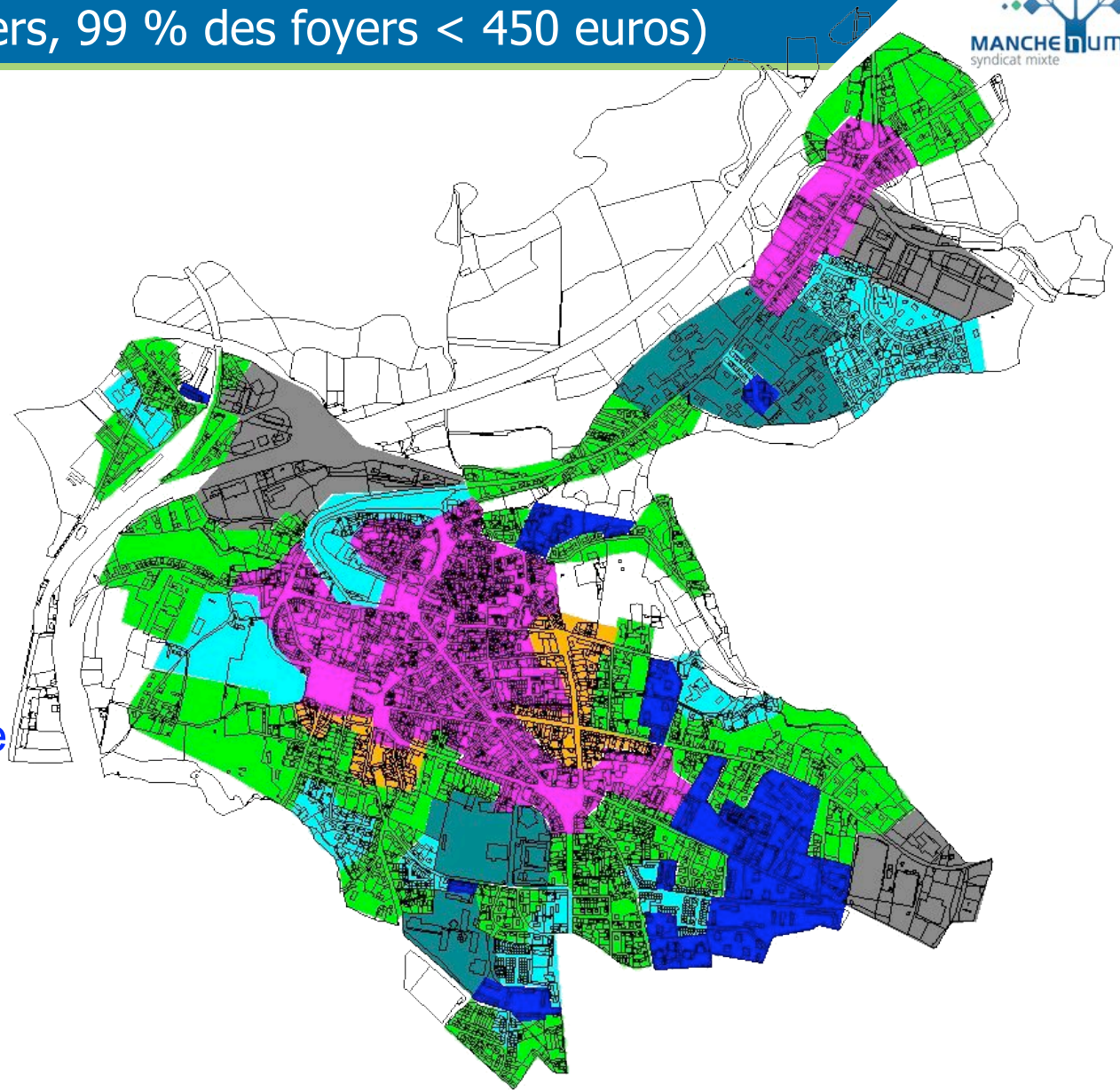
- **Déploiement FTTH dans la Manche : les éléments clefs de l'avenant n°3 à la Convention de Délégation**

- Un investissement d'environ 12 M€ mené par le Délégataire
- **2 phases de déploiement :**

  - **Une tranche ferme de 26 000 prises réparties sur la CUC et la CASL achevée pour septembre 2009**

  - **Des tranches conditionnelles ensuite. Si les études réalisées sur les Agglomérations de plus de 8 000 habitants démontrent la possibilité de regrouper sur un NRO au moins 4 000 prises à un prix plafond de 450 € (NRO et raccordement au BUS inclus) avec au moins deux engagements fermes de FAI potentiels, alors Manche Telecom produira ces prises dans un délai d'un an après accord de Manche Numérique**

Détermination des modes de pose : étude de piquetage sur Avranches (4 300 foyers, 99 % des foyers < 450 euros)

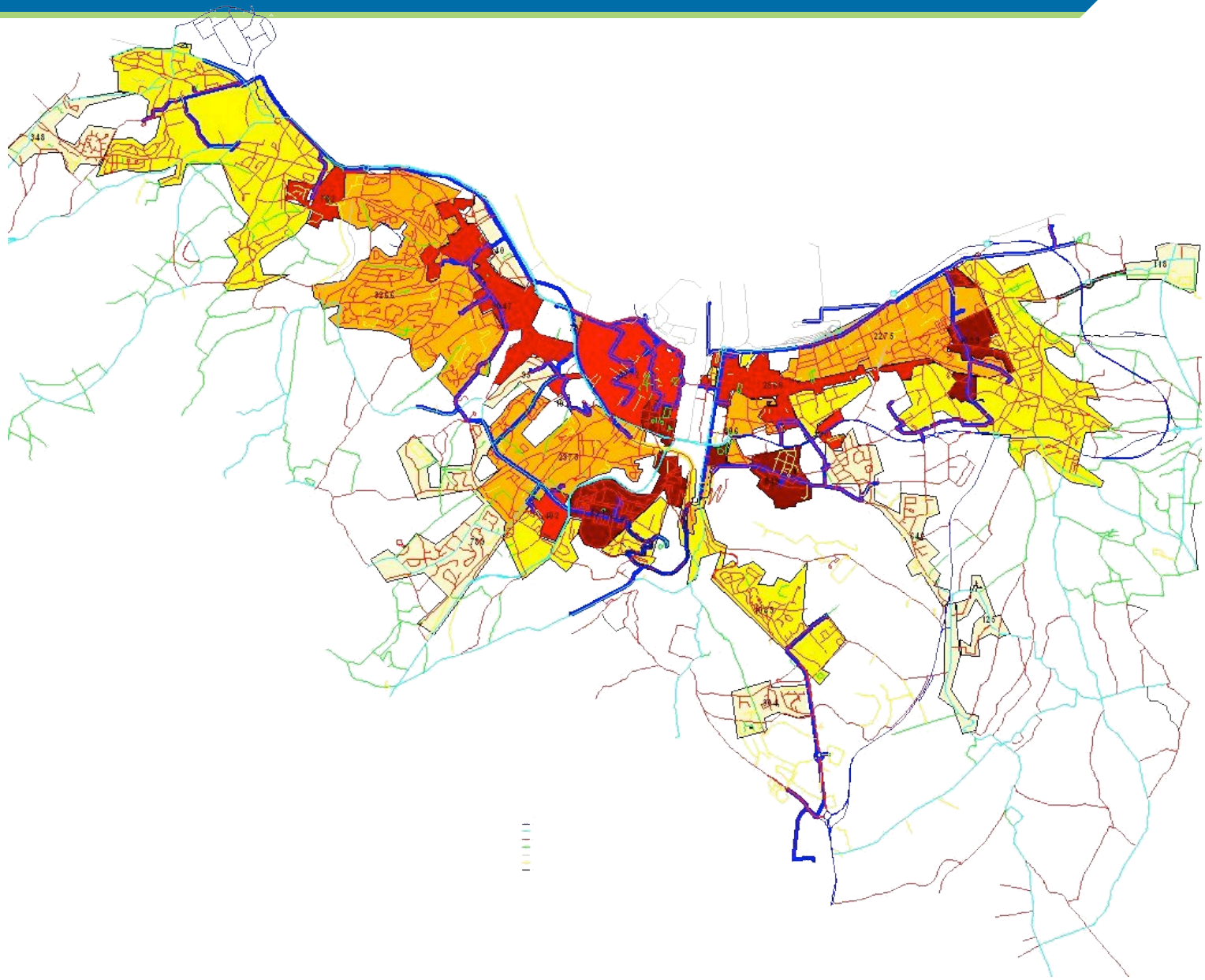


❑ Mode de pose

- Immeuble
- Aérien
- Souterrain
- Façade
- Mixte (A + F)

40 poches

Un découpage territorial possible par niveau de coûts de déploiement



Exemple de coûts par type de priorités

Prix en €.HT / prise	PRIO 1	PRIO 2	PRIO 3	PRIO 4	PRIO 5	PRIO 6
Nb prises	7200	6389	5976	8792	6991	2771
chgt appuis 6% - GC récup	322 €	375 €	422 €	438 €	493 €	568 €
chgt appuis 6% - GC créé	322 €	375 €	424 €	831 €	931 €	1 055 €
chgt appuis 15% - GC récup	322 €	375 €	424 €	465 €	519 €	595 €
chgt appuis 15% - GC créé	322 €	375 €	426 €	858 €	957 €	1 082 €
chgt appuis 30% - GC récup	322 €	375 €	427 €	514 €	566 €	634 €
chgt appuis 30% - GC créé	322 €	375 €	429 €	907 €	1 004 €	1 122 €

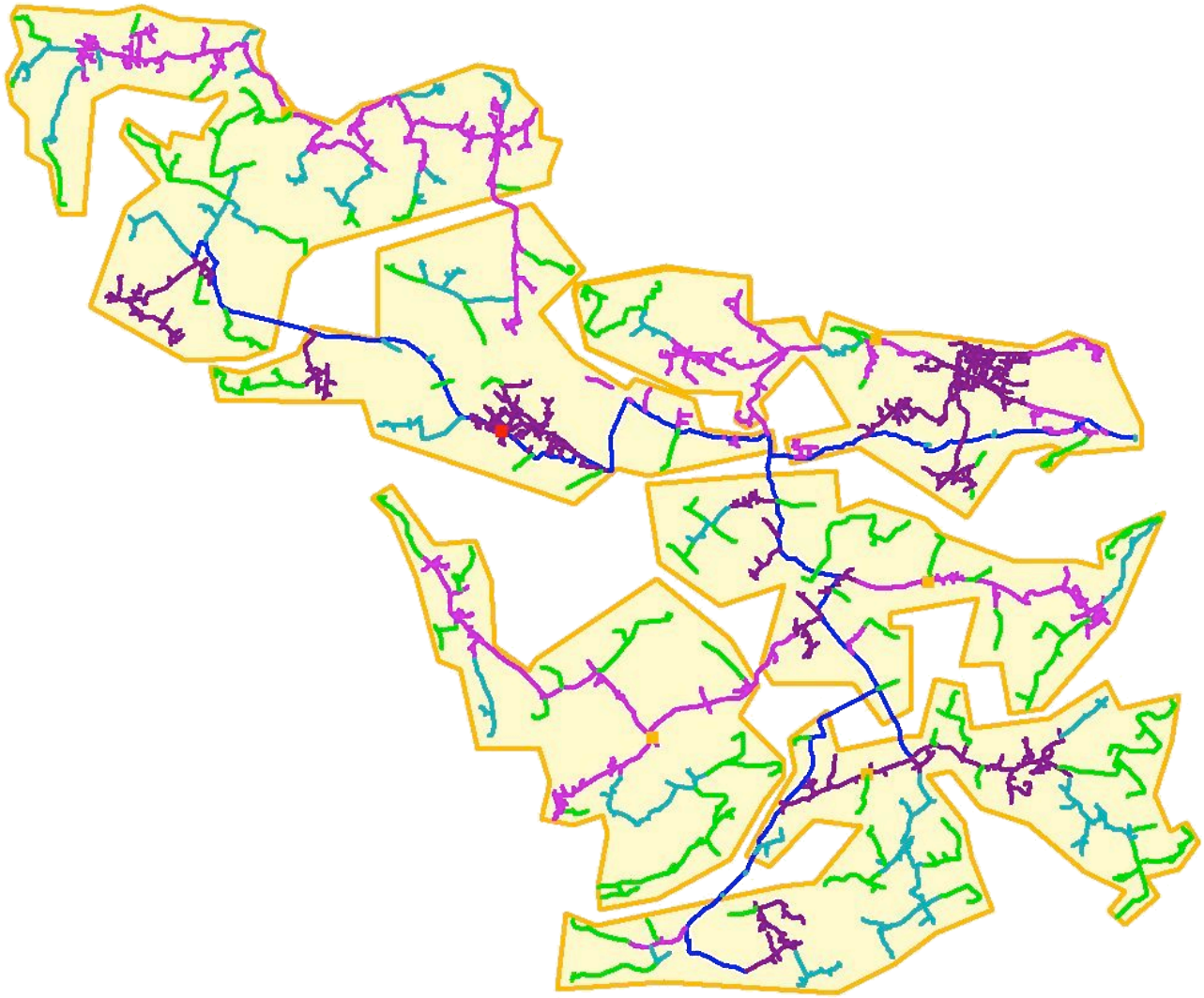
- **Des rapports de 1 à 2 voire 4 selon les types de zones : les approches par NRO laissent espérer une appétence privée pour 1/4, voire 1/3 des logements**

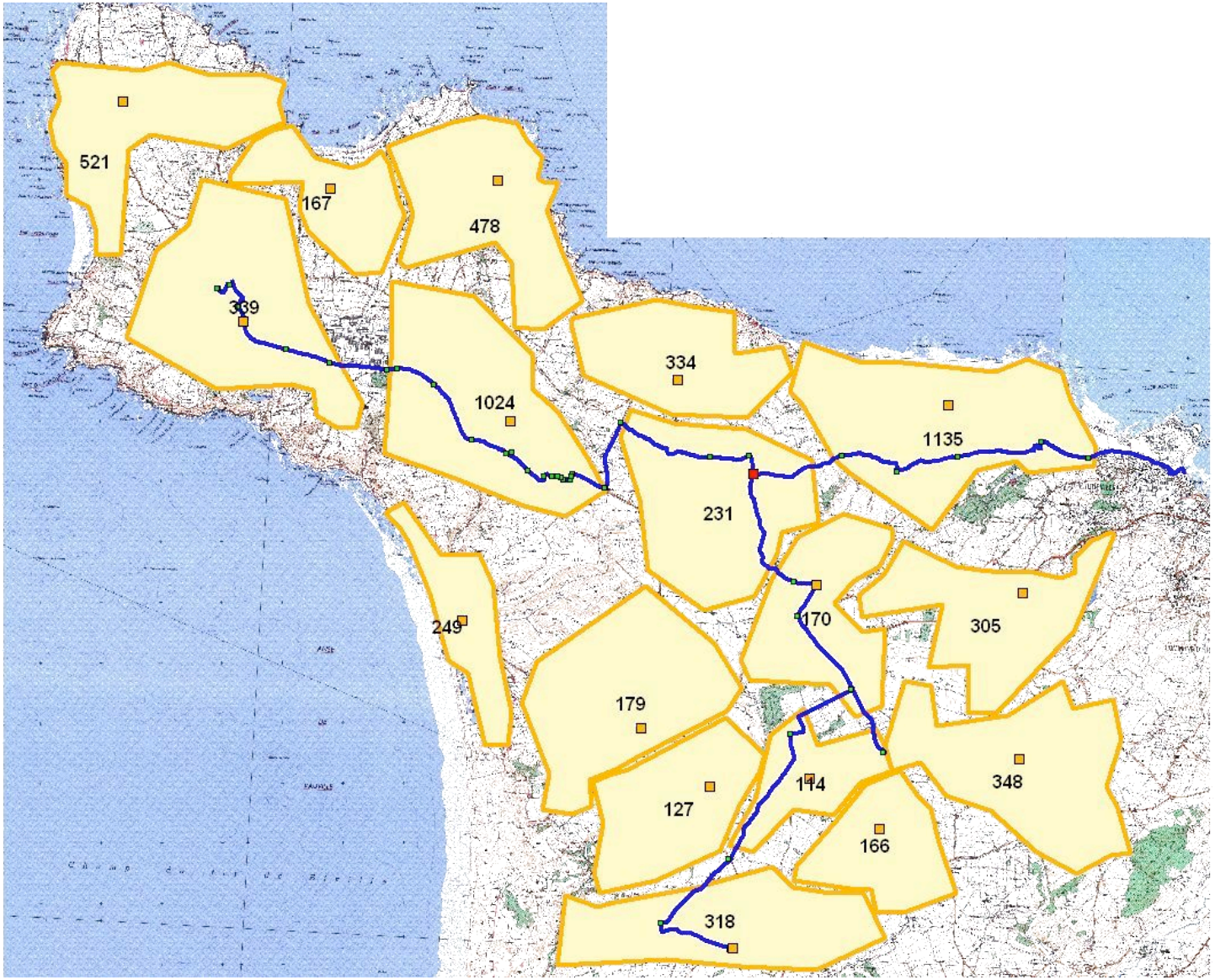
Organiser la peréquation en zone urbaine : une nécessité à appréhender

Prix en €.HT / prise (cumul)	PRIO 1	PRIO 1à 2	PRIO 1 à 3	PRIO 1 à 4	PRIO 1 à 5	PRIO 1 à 6
Nb prises	7200	13589	19565	28357	35348	38119
chgt appuis 6% - GC récup	322 €	347 €	370 €	391 €	411 €	423 €
chgt appuis 6% - GC créé	322 €	347 €	370 €	513 €	596 €	629 €
chgt appuis 15% - GC récup	322 €	347 €	370 €	400 €	423 €	436 €
chgt appuis 15% - GC créé	322 €	347 €	371 €	522 €	608 €	642 €
chgt appuis 30% - GC récup	322 €	347 €	372 €	416 €	446 €	459 €
chgt appuis 30% - GC créé	322 €	347 €	372 €	538 €	630 €	666 €

- **Par le cumul et l'accompagnement public (sans subvention), un passage à 50 %, voire 65 % des logements devient possible : le début d'une action de peréquation.**

Schéma de déploiement en zone rurale : 17 communes, 5 300 foyers




521
167
478
369
1024
334
1135
231
249
170
305
179
348
127
114
166
318

Chiffrage

❑ Si 30 km aérien & 30 km fourreaux (hors réseaux câblés)

❑ Coût par phase (*)

PHASE	NB_PR	% PR	TOTAL (M€.HT)	COUT TYPIQUE / PRISE (€.HT)
1	2 205	42%	3,7 à 3,9 M€	1.750 €/pr
2	1 889	35%	4,0 à 4,2 M€	2.200 €/pr
3	783	15%	1,8 à 2,0 M€	2.400 €/pr
4	435	7%	3,4 à 3,6 M€	8.000 €/pr
TOTAL	5 312	99%	12,9 à 13,7 M€	2.500 €/pr

- 25 %

❑ Coût cumulé (*)

PHASE	NB_PR	% PR	TOTAL (M€.HT)	COUT TYPIQUE / PRISE (€.HT)
1	2 205	42%	3,7 à 3,9 M€	1.750 €/pr
1 à 2	4 094	77%	7,7 à 8,1 M€	1.950 €/pr
1 à 3	4 877	92%	9,5 à 10,1 M€	2.000 €/pr
1 à 4	5 312	99%	12,9 à 13,7 M€	2.500 €/pr

(*) : hors raccordement d'abonné – à la demande

La rupture vers la fibre : stimuler l'investissement des opérateurs

- Une collecte ouverte : condition *sine qua non*
- La réutilisation du génie civil existant : un patrimoine d'une valeur considérable
- La sécurisation des investissements :
  - Les études de piquetage, pour cadrer le périmètre
  - La mobilisation pour l'autorisation des modes de pose les moins coûteux
  - L'appui dans les discussions auprès des collectivités, des bailleurs et syndicats de propriétaires
- L'intervention publique aux côtés des investissements privés
  - Le bien financé reste public
  - Le bien financé est ouvert
  - Un investissement pour une péréquation

Philippe Le Grand

Directeur de Manche Numérique

Philippe.le.grand@manchenumerique.fr

02 33 77 83 63

